# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## protection des consommateurs

Question écrite n° 65119

### Texte de la question

M. Dominique Dord attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la politique publique de lutte contre la contrefaçon. La France est, depuis plusieurs années, à la pointe au niveau européen et mondial de la lutte contre la contrefaçon et la cyber-contrefaçon. Les pouvoirs publics ont joué un rôle pilote pour que l'Union européenne se dote d'un cadre législatif et réglementaire et que des actions répressives coordonnées et homogènes soient mises en place. Les actions publiques souffrent cependant aujourd'hui de limites. En conséquence, la Cour des comptes recommande de faire adopter au niveau de l'Union européenne les textes permettant de rétablir les contrôles des douanes sur les marchandises en transit et transbordement et de mieux lutter contre la cyber-contrefaçon. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** M. Dominique Dord
**Circonscription :** Savoie (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 65119
**Rubrique :** Consommation
**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique
**Ministère attributaire :** Économie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 30 septembre 2014, page 8176
**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)